

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE, A. DE WITTE ET FRÉD. ALVIN.

1913

SOIXANTE-NEUVIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,  
*Rue de la Limite, 21.*

1913

## DEUX MÉDAILLES

### FRAPPÉES POUR LE FRANC DE BRUGES

A L'OCCASION DE LA

Naissance de l'Archiduc Léopold, en 1716

PLANCHE XIII.

La guerre de la succession d'Espagne venait de finir (1), lorsque, après plus de sept années d'union stérile, le 13 avril 1716, Élisabeth-Christine, duchesse de Brunswick-Wolfenbuttel, femme de l'empereur Charles VI, mit au monde l'archiduc Léopold d'Autriche. La naissance de ce prince, en donnant un héritier au trône, semblait écarter de notre pays le danger de nouvelles guerres; aussi fut-elle célébrée par des réjouissances publiques, et en Belgique comme dans les autres états de l'empereur, de nombreuses médailles furent frappées pour en conserver le souvenir.

Celles dont la reproduction accompagne cette étude, étaient destinées au magistrat du Franc de Bruges; en voici la description :

I. Droit : Buste de Charles VI, en perruque,

(1) La prise de Bouchain, le 19 octobre 1712, fut le dernier événement de la guerre de la succession d'Espagne dans les Pays-Bas. GACHARD, *Hist. de la Belgique au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 204.)

lauré, drapé, à droite. Légende : CAROLUS VI · IMPERATOR FLANDRIÆ COMES. Sous le buste : PH : ROETTIERS F :

Revers : L'écu du Franc de Bruges, d'argent à la bande d'azur, adossé à un socle, que domine une ruche entourée d'abeilles; il est tenu à dextre par un homme sauvage, debout, armé d'une massue, et à senestre par une femme sauvage, assise sur un rocher; de la main droite, elle pose au sommet de l'écu une plante de chardon, et de la gauche elle tient un rameau de chêne. A la base du rocher, la lettre R (Roettiers).

Légende : GENVS IMMORTALE MANET.  
En exergue : NATIUITAS PRIMOGENITI.

Diamètre : 52 mm. Poids : 61 gr. 1. Argent. Ma collection.

II. Droit : Buste de Charles VI, différent du premier, en perruque, lauré, drapé, à droite. Légende : CAROLUS VI IMPERATOR FLANDRIÆ COMES. Sous le buste : PH : ROETT : IUN : F :

Revers : L'impératrice, diadémée et drapée à l'antique, ayant à ses pieds, dans un médaillon ovale, les armes du Franc de Bruges, sommées des lettres S. P. Q. F. (Senatus populusque Franco-natensis), s'avance vers saint Léopold, auréolé et coiffé du bonnet d'électeur, qui lui présente l'enfant dont il est le patron; sainte Marguerite d'Antioche, auréolée, le front ceint d'une couronne royale, un bras élevé, semble protéger le jeune prince; plus haut, la sainte Vierge, entourée d'une gloire, tenant l'enfant Jésus de la main gauche,

lève la droite dans un geste de bénédiction. Légende : GENUS IMMORTALE MANET. En exergue : LEOPOLDVS · E · POLO · PRODIIT · IDI · BVS · APRILIS.

Diamètre : 53 mm. Poids : 60 gr. 1. Argent : Ma collection.  
Or : Cabinet de l'État Belge.

Contrairement à notre attente, nous n'avons guère trouvé à nous documenter, en ce qui concerne ces médailles, dans les archives du Franc de Bruges ; deux textes assez laconiques ont été le seul fruit de nos recherches. Le premier nous apprend « qu'une somme de £ 1241-11-1 gr. argent courant, a été payée à Philippe Rottiers, pour la livraison de 42 médailles d'or, distribuées aux membres du collège, en vertu de leur résolution du 9 mai 1716 » (1). Cette dépense qui, normalement, devait figurer dans le compte de 1716, se trouve dans celui de 1715, antérieur donc à l'événement et à la décision qui la motivèrent. Elle y est inscrite par une main dont n'émane pas l'ensemble du document, et l'approbation marginale qui l'accompagne est d'une autre écriture encore. Comme nous savons que les commissaires à l'audition des comptes, voyaient d'un mauvais œil les

(1) Comptes du Franc, n° 455, 1714-15, f° 326 : Voorts betaelt aen d'heer Phle Rottiers de somme van 1241-11-1 gr. court-over de leve-rynghe van 42 goude medaillien ghedistribueert aen myn heeren van den collegie van desen lande volgens hunne resolutie in daten 9 meye 1716 bij specificaē ordonnantie ende quitte syn xij<sup>e</sup> xli<sup>e</sup> xis i gr. En marge : Transeat ten garde van den rendant.

largesses que les magistrats s'octroyaient trop souvent à cette époque, nous pensons que le trésorier du Franc a cherché à dissimuler, par un jeu d'écritures, une dépense critiquable. La délibération du 9 mai 1716, qui ordonnait la frappe des médailles, eût été intéressante à connaître ; malheureusement, le livre aux résolutions de 1701 à 1719 qui la contenait, est perdu. Mais voici ce que nous avons trouvé, avec quelque surprise, dans un registre plus récent ; c'est le second texte auquel nous faisons allusion plus haut : Le 24 mars 1741, le receveur général du Franc annonça au collègue qu'il avait fait frapper quelques médailles d'argent, *où des vœux d'immortalité pour la race de l'empereur Charles VI étaient exprimés* ; et comme, ce jour-là, le son de la cloche triomphale et du carillon annonçait au public l'heureuse délivrance de la reine de Hongrie et de Bohême, il demanda aux échevins de pouvoir leur offrir, à chacun, une de ces médailles. La proposition du receveur fut acceptée, et le collègue promit de lui témoigner sa reconnaissance en temps opportun (1).

(1) *Resolutieboek* du Franc de Bruges, n° 48, f° 9 r° v°. Actum den 24 Maerte 1741. Den heer Onst<sup>r</sup> generael doet present aen jeden heere van den collegie van een silvere medaillie. Eodem verthoonde den heer ontfangher generael dat hy hadde laeten slaen eenighe medaillen representeerende den wensch van het onstervelick gheslachte van Sijne Keyserlicke Majesteyt onsen ghenaedighen Souverain Carel den sesden, ende ghelijck op hedent door het luyden van de triumphhe clocke ende het spelen van den constighen beyaert aen het publicq was bekent ghemaect de ghewenschte tydinghe van het gheluckigh ghe-

Le libellé de cette résolution montre qu'il s'agissait des médailles à la légende « *Genus immortale manet* » et au buste de l'empereur Charles VI, mort le 20 octobre de l'année précédente; et de ce que le coût n'en figure ni dans le compte de 1740, ni dans ceux des exercices suivants, il semble résulter qu'on a distribué, au magistrat du Franc, lors de la naissance de Joseph II, les médailles frappées en 1716, en souvenir de celle de l'archiduc Léopold.

Le revers de la médaille que nous avons décrite la première pourrait se passer de commentaires; et nous ne lui consacrerons ici quelques lignes que pour rectifier l'interprétation fautive qu'en donne le *supplément à Van Loon* (1). D'après cet

liggen van Haere Majesteyt de coninghinne van Hongarien ende Boemen onse souveraine van eenen hertogh, versochte hij aen den collegie van synen t'weghe te presenteren elcq eene van de selve medaillen ende t'selve present in dancke te willen aenveirden. Wiert gheresolveert syn gratieuse presentatie aen te nemen ende hem daer over te bedancken, sullende den Collegie daer over t' synen tyde aen den selven heer ontfangher generael zyn erkentnisse bewysen.

Pris dans leur sens littéral, les mots « van synen t'weghe » indiqueraient que le receveur général, qui était Jacques Winckelman, faisait à ses collègues une générosité personnelle; ceci expliquerait pourquoi ces médailles ne figurent dans aucun compte du Franc. En 1742, Winckelman, qui appartenait au magistrat depuis 50 ans, fêta son jubilé. Une médaille à son effigie fut frappée à cette occasion. Nous n'en avons trouvé aucune trace dans la comptabilité. Peut être lui fut-elle offerte par ses collègues à titre de réciprocité, comme le texte cité ici semble en contenir la promesse.

(1) Vol. I, p. 23 et pl. II, n° 7. Op den voorgrond twee naakte beelden; het eene, Herkules, met de knods op den regterschouder,

ouvrage, les personnages qui soutiennent l'écu du Franc seraient, l'un, Hercule; l'autre, « une nymphe, une déesse, peut-être Hébé (1), tenant un bouquet d'immortelles. » Rendons à l'Olympe ces divinités, qui n'ont ici que faire; les tenants des armes du Franc ne sont que des mortels, — un homme et une femme sauvages —; comme les emblèmes dont ils sont accompagnés, une ruche, un chardon, un rameau de chêne; ils rappellent que le Franc de Bruges est un territoire rural, demeuré impénétrable, grâce à ses forêts et à la vaillance de ses habitants, à la conquête romaine.

Notre seconde médaille offre plus d'intérêt. PIOT, dans son *Catalogue des coins, poinçons et matrices de la Monnaie* (2), avait donné de son revers la description que voici: « Femme debout à gauche, » regardant une autre femme qui apparaît dans le » ciel et tient un enfant; à côté, une troisième » femme; dans le ciel, la Vierge avec l'enfant divin; » à terre, l'écu du Franc de Bruges ». PINCHART

rustende met de linkerhand op een wapenschild. Het andere, eene nimf of godin, mischien Hebe, zittende op een rots, en houdende in de omhoog geheven linkerhand een telgje of twijgje, en in de regterhand, die tevens op het wapenschild rust, zevenjaarsbloemen (immortelles). Op den achtergrond staet een voetstuk waarop een bijenkorf, rondom welke vele bijen vliegen. Om den rand: Genus etc.; het geslacht blijft onsterfelijk. Onder aan: Nativitas etc; geboorte van den eersten huwelijksstielg.

(1) Hercule ayant été admis au nombre des dieux, épousa Hébé, fille de Jupiter et de Junon.

(2) CXXXIX. Naissance de l'archiduc Léopold, 1716, n° 474.

précise encore moins, quand il dit, dans son *Histoire de la gravure des médailles en Belgique* (1) : « Composition allégorique de trois femmes, la Vierge, etc. »

Nous essaierons de justifier ici notre interprétation nouvelle de la composition de Ph. Roettiers.

Le Traité de la Barrière, conclu à Anvers, le 15 novembre 1715, avait soulevé, dans les Pays-Bas catholiques, mais surtout en Flandre et en Brabant, une réprobation unanime. Les États de Flandre résolurent d'envoyer à Vienne une députation chargée d'obtenir de l'empereur la modification de ses clauses les plus préjudiciables.

Un chanoine de St-Donatien à Bruges, Jean Verslype (2), en faisait partie, et représentait, avec Mgr van der Noot, évêque de Gand, l'ordre du clergé. Parti de Bruges le 15 janvier 1716, Verslype nota jour par jour toutes les péripéties de son voyage : les menus incidents de la route, la splendeur des réceptions impériales, les négociations politiques auxquelles il est mêlé, sont rap-

(1) P. 66, n° 2.

(2) Jean Verslype, originaire d'Ypres, licencié en théologie, fut successivement curé à Varssenacre (1682) et à Lichtervelde, pléban de Sainte-Gudule à Bruxelles, curé de Saint-Martin et doyen de Courtrai. En 1715, il devint chanoine gradué de Saint-Donatien à Bruges et titulaire de la 9<sup>me</sup> prébende (réservée aux chanoines gradués). C'est comme vicaire général *sede vacante* qu'il fut désigné pour faire partie de la députation de Vienne; à son retour, il devint d'abord archiprêtre et doyen d'Oudenbourg, et en 1720 archidiacre. (*Compendium chronologicum episcoporum brugensium, nec non praepositorum, decanorum et canonicorum S. Donationi, Brùgis 1731. p. 96 et 135*).



portés, avec une amusante naïveté dans son journal, dont nous devons la publication à la *Société des bibliophiles flamands* (1).

Lorsqu'il arriva à Vienne, le 16 février 1716, l'impératrice était aux derniers jours de sa grossesse. Le 29 février, notre prélat eut un long entretien avec le confesseur de la souveraine; et comme il lui faisait remarquer que les prières publiques dites dans toutes les églises demandaient l'heureuse délivrance de celle-ci à l'intercession de Sainte-Marguerite, son interlocuteur lui répondit qu'il ne connaissait pas l'origine de cette dévotion; l'impératrice elle-même lui en avait demandé la raison, et il n'avait su que lui répondre. Verslype lui dit alors qu'au moment de son martyre, sainte Marguerite avait demandé à Dieu de soulager les femmes qui auraient recours à son intercession dans les douleurs de l'enfantement. Apprenant que Vienne ne possédait pas de relique de cette sainte, notre chanoine ajouta, qu'étant autrefois curé de Lichtervelde, dans le diocèse de Bruges, il avait obtenu pour cette paroisse un fragment de la main de sainte Marguerite, conservée à l'église des récollets à Bruges (2); que

(1) *Maetschappy der Vlaemsche Bibliophilen*, 2<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 10. *Journal ofte dag register van onze reyze naer de Keyzerlyke stadt van Weenen ten jare 1716.* (Gent, Annoot Braekman.)

(2) Deux reliques de sainte Marguerite existaient à Bruges. Les *Acta Sanctorum* en parlent en ces termes : Rayssius in Hierogazophylacio Belgico plures sub nomine Sanctæ nostræ reliquias recenset .... Pag. 197 in cathedrali S. Donatiani, patroni Brugensium tute-

bientôt des prodiges s'y étaient manifestés, et que depuis, la fête de la sainte était devenue l'occasion d'un grand concours de fidèles. Le confesseur demanda aussitôt à Verslype d'écrire au curé de Lichtervelde, afin qu'il instituât dans sa paroisse des prières publiques, avec exposition de la relique, pendant huit jours consécutifs, et il l'assura de la satisfaction qu'éprouverait l'impératrice, quand il lui en ferait part (1).

Nous donnons, à la fin de cet article, la relation complète de cet entretien, dont nous avons résumé ici le sens; car il éclaire l'allégorie qui orne le revers de notre médaille. En y plaçant l'image de sainte Marguerite, le magistrata voulu rappeler que cette sainte, si vénérée à Lichtervelde, *paroisse appendante* du Franc de Bruges,

laris, de scapula sine titulo virginis et martyris (de quibus sacris lipsanis cum titulo virginis egit etiam Sanderus in Flandria illustrata pag. 215) Laudatus Rayssius .. pag. 357 apud Brugenses sinistram manum et quidem integram divæ Margaritæ (an virginis et martyris?) liberalitate ac munificentia Margaritæ Flandriæ comitissæ, ejusdem, conventus fundatricis, impetratam, adservari memorat. — AA · SS · Julii tom. V. p. 28 (Ed. Palmé, Paris).

(1) On trouve dans les *Acta Sanctorum*, à la date du 20 juillet, le récit de la vie de Sainte Marguerite d'Antioche, martyrisée sous Dioclétien, ainsi que tout ce qui concerne son culte, son iconographie, et les récits légendaires dont elle est l'objet. Elle est surtout invoquée par les femmes enceintes, et qualifiée à juste titre de « *parturientium patrona* ». Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV, et femme de Louis XIV, fit apporter de Saint-Germain-des-Prés à Fontainebleau les reliques de sainte Marguerite au moment de la naissance du Grand Dauphin, le 1<sup>er</sup> novembre 1661 (AA·SS·Julii, tom. V, p. 24-45, Ed. Palmé, Paris).

avait protégé d'une manière spéciale la naissance de l'archiduc Léopold.

Les traditions de l'iconographie religieuse confirment notre hypothèse. Nous lisons dans les *Acta Sanctorum* qu'en Belgique on représente ordinairement sainte Marguerite d'Antioche avec un dragon, *et vêtue d'un costume royal* (1). Sur notre médaille, le premier attribut lui manque; mais la couronne qu'elle porte est ce qu'il y a de plus caractéristique dans le second.

Le personnage barbu, portant l'archiduc nouveau-né, est incontestablement le patron de celui-ci, saint Léopold. Ce saint qui succéda à Léopold le Bel, 5<sup>me</sup> marquis d'Autriche, en 1096, mourut en 1136, et fut canonisé, en 1485, par le pape Innocent VIII (2). Le P. Cahier affirme qu'on le représente ordinairement le front ceint du bonnet bordé d'hermine des électeurs (3). C'est ainsi qu'il est figuré sur notre médaille; la concordance ne pourrait être plus parfaite.

Enfin, la Sainte-Vierge, dont l'image domine la

(1) *Amplissimus dominus Thomas Luytens, anno 1637 mense Decembri creatus Laetiensium abbas ... in litteris, quas ad Bollandum dedit Laetiis anno 1632, inter varias noticias de Sanctis notat S. Margaretam in Belgio vulgo pingi cum dracone, vestitu regio; in Gallia vero et Artesia, habitu custodis ovium, passis crinibus, cum pedo pastorali, et ovibus circumpascentibus.*- AA · SS · Julii, tom. V, p. 30. Ed. Palmé, Paris). T. Luytens était abbé de Liessies, dans l'ancien comté de Hainaut.

(2) MORERI, *Dictionnaire historique*. Ed. de Paris, 1707, t. III, 493.

(3) CAHIER, *Caractéristiques des Saints*, p. 266.

composition, est invoquée comme patronne de l'Autriche (1).

L'allégorie peut se résumer brièvement en ces termes : apparaissant dans les cieux, les saints protecteurs de l'archiduc offrent celui-ci à l'impératrice. C'est bien l'idée qu'exprime la légende de l'exergue : *Leopoldus e polo produit idibus aprilis*.

On aura remarqué que le compte du Franc de Bruges, cité plus haut, ne mentionne que la fourniture de 42 médailles d'or. Or, nous n'avons rencontré la médaille décrite la première qu'en argent; deux exemplaires en or de la seconde nous sont connus; en argent, il en existe un plus grand nombre.

La frappe, pour le Franc de Bruges, de *deux médailles de module presque semblable*, à l'occasion de la naissance de l'archiduc Léopold, constitue aussi une anomalie. Nous n'en avons trouvé aucune explication dans les documents que nous avons pu consulter.

Nous l'avons dit déjà, nos deux médailles ne sont pas entièrement inédites; mais comme l'une d'elles rappelle certaines circonstances peu connues, de la naissance de l'archiduc Léopold, prince dont l'existence devait être éphémère (2), peut-être nous pardonnera-t-on de leur avoir consacré cette nouvelle étude.

ALBERT VISART DE BOCARMÉ.

(1) CAHIER, *Caractéristiques des Saints*, p. 638.

(2) L'archiduc Léopold mourut le 4 novembre 1716.

*Extrait du Journal du chanoine Verslype,*  
pp. 48-50.

Den 29 wezende 's morgens was ik in een lange samenspraek met den biechtvader van de regerende Keyzerinne, ende sprekende onder andere zaeken van de algemeyne gebeden, die in alle deze kerken voor haer gelukkig baeren gedaen wierden, ik zeyde, dat ik bemerkte deze alleen te geschieden op de voorspraek van de H. Margarita; 't is waer zeyde hy, en ik hebbe zelfs daer over verwondert geweest, niet wetende waer op dit gegrondvest was; de Keyzerinne zelfs heeft my daer af de reden gevraegt, en ik wist niet wat daer op antwoorden. Dan nam ik het woord op, en zeyde dat d'histoire van haer leven draegt, dat zy geleyt wordende naer de martelie een gratie van God gevraegd heeft, te weten, dat alle de vrouwen zynde in aerbeyts noot ende haer voorspraek aenroepen zouden mogen blyde moeders worden, ende dat er op den zelve oogenblick een schuddinge van de aerde gebeurde tot teeken, dat haer gebed verhoort was. Hy zeyde, dat hy verblyt was te verstaen, ende dat de Keyzerinne nog meer verblyt zoude wezen wanneer zy dit zoude hooren zeggen. Ik vraegde hem of binnen Weenen geen reliquien en waeren van de H. Margarita, hy zeyde my dat hy van geen en wist. Ik gink hem dan vertellen hoe dat ik in mijnen tijd pastor zynde van een prochie, genaemt Lichtervelde, liggende onder het bisdom Brugge, met groote moeyte een deelken van de hand van de zelve heylige bekomen hadde, welke hand berust in de kerke van de paters recollecten tot Brugge; ik zeyde, hoe dat deze reliquien met groote solemniteyt verheven zynde eenige dagen daer naer voorgevallen was, dat eene vrouwe op de naeste prochie Cools-camp, haeren man genaemt Jan de Meulenaere, de vrouwe

audt wezende 36 jaren, ende in het baeren van haer eerste kindt, aen wie den arbeyt vyf dagen geduert hebbende, zoo verre gebracht, dat zy alreede berecht was, ende dat zij indachtig wordende van deze reliquien, my hadde doen vraegen, dat ik haer met de zelve soude willen zegenen, dat ik dan komende, de vrouw my zeyde, dat er niet te doen en was, ende dat de vrouwe en het kindt moesten blyven, want dat alles contrarie uytviel het gene zy doen konde; dat ik daer op zeyde dat er niet onmogelyk en was aen God, ende dat ik haer zegende, zy terstont groote hulpe verkreeg; zoo dat zij in den tyd van eenen *miserere*, naer dat ik in het huys quam, quam te baeren; voorders dat ik daer naer veel wonderheden door haere voorspraeke hadde weten gebeuren, waerom dat er jaerelykx eenen grooten toeloop van menschen op haeren feesdag is. Den biechtvader dit allegaeder met vermaek aenhoorende, badt my terstont, dat ik zonder uytstel zoude willen schryven aen den pastor van aldaer, dat zy zouden willen op die prochie daedelyk bidt-dag houden acht daegen lank met het uytstellen van de H. Reliquien, ende dat hy daer af kennisse zoude geven aen Haere Majesteyt, die daer over zoo zeer verblydt zoude wezen, het welke ik hem belofde te doen.

---



1



2

